

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE

14 mars 2022



Ordre du jour :

- I. Elections sans candidat du secrétaire et de l'animateur du CoPil (un an)
- II. Budgets assainissement et fonctionnement 2022
- III. Reprise en régie communale de l'ALSH
- IV. Diagnostic Ressources Humaines (RH)
- V. Frais de déplacement des élu.es

Présent.es :

- Marion Darmaillacq
- Soizic Duchet
- Sakina Guillet
- Delphine Hinry
- Maryline Lair
- Hélène Lebrun
- Antinéa Leclerc
- Brigitte Marot
- Pierre Redou
- Nicolas Texier
- Christophe Thomas
- Pierre Victoire

I. Elections sans candidat du secrétaire et de l'animateur du CoPil (un an)

Rapporteur.es : toutes et tous

Nature des débats : élections sans candidat

Echanges :

Secrétaire

Rôle du secrétaire :

- Envoi aux élus pour récolter les points à aborder avec la notion d'information, codécision...
- Réception des sujets
- Réalisation de l'ordre du jour (1 à 2 réunions) >>> 2h
- Prise de notes pendant la réunion
- Reprise du CR / mise au propre >>> 1h30
- Créer une note de synthèse

Qualités nécessaires :

- Esprit de synthèse
- Qualités rédactionnelles
- Accepter de ne pas prendre part au CoPil (prise de notes pendant la réunion)
- Se donner du temps pour cette mission

Animateur

Rôle de l'animateur :

- Préparation du CoPil >>> 2h
- Annonce de l'ordre du jour
- Donne le tour de parole
- Fait en sorte de faire respecter les règles relationnelles
- Il ou elle est facilitateur.trice
- Il est concentré sur la forme plus que sur le fond
- Il est maître du temps avec le secrétaire
- Fait en sorte de faire passer l'ensemble de l'ordre du jour du CoPil

- Être formé aux outils de prise de décision

Qualités nécessaires :

- Esprit de synthèse
- Qualités d'écoute
- Concentration
- Diplomatie et fermeté
- Neutralité

Relevé de décision : Christophe Thomas est élu au poste de secrétaire et n'émet pas d'objection. Pierre Victoire est réélu pour une deuxième année au poste d'animateur et n'émet pas d'objection. Un point de vigilance est néanmoins soulevé avec la nécessité de changer d'animateur.trice pour ce dernier poste l'année prochaine.

II. Budgets assainissement et fonctionnement 2022

Rapporteuse : Maryline Lair

Nature des débats : Information

Échanges :

Assainissement

Le choix a été fait de faire quelques travaux pour un raccordement électrique. Cela facilitera le travail des agents et réduira le temps de travail du Service technique.

Au départ, il devait y avoir de gros travaux (environ 70 000€) mais la venue de la police de l'eau et l'entretien de la station par les agents ont permis d'éviter ces travaux.

Fonctionnement

Il y a 3 choix possibles :

- déplacer l'excédent de fonctionnement vers la section investissement pour nos projets
- profiter des taux faibles actuels pour emprunter afin de financer nos projets
- emprunter une partie et utiliser une partie de l'excédent de fonctionnement vers l'investissement

Suivant les conseils de M. Raffalin, le décideur local, conseiller des collectivités, la Commission Finances propose d'emprunter 260 000€ pour garder 180 000€ en fonctionnement. En effet, si tout est basculé en investissement, on ne peut pas faire machine arrière et il y aurait un risque de manquer de trésorerie.

De plus, le prêt de la boulangerie vient de se terminer. Si nous empruntons 260 000€, nous restons au même taux d'endettement.

Cependant, il serait plus confortable d'avoir plus de recettes.

La Commission Finance se demande comment "mettre de côté" pour les projets 2023 ou 2024. Une rencontre avec M. Raffalin, ce mercredi 16 mars, devrait répondre à cette question.

Relevé de décision : Aucune

III. Reprise en régie communale de l'ALSH

Rapporteuse : Pierre Redou

Nature des débats : Information

Échanges : Pour la reprise en régie de l'ALSH (Accueil Loisirs Sans Hébergement, centre de loisirs), il faut recruter un directeur ou une directrice.

L'objectif est de recruter des agents en temps plein et de mutualiser le périscolaire, l'encadrement du restaurant scolaire, le centre de loisirs et l'Espace jeunes...

Passer en régie ne coûte pas plus cher que de déléguer le service à Léo Lagrange, la prévision pour 2023 est même moins importante que 2021 avec Léo Lagrange.

Surtout, cela permettrait d'avoir une continuité pédagogique pour les enfants lors des différents moments de la journée et de la semaine.

Cela représenterait 22 jours d'ouverture en juillet-août, une semaine en décembre et toutes les autres vacances + les mercredis, soit 55 jours pendant les vacances et 36 mercredis.

Il faut déclarer à Jeunesse et sport l'ALSH avant le 6 mai 2022 pour une ouverture le 6 juillet 2022.

Nous devons néanmoins éclaircir la situation financière, le DGS doit nous proposer rapidement un budget clarifié par rapport à l'ALSH.

Une grille tarifaire sera travaillée en Commission Enfance-Jeunesse.

Relevé de décision : Délibération au prochain Conseil municipal du 24 mars sur le retour en régie communale de l'ALSH.

Une délibération sur l'accroissement de 10% du temps de travail d'un.e agent sera également soumise au vote lors de ce même Conseil municipal.

IV. Diagnostic Ressources Humaines (RH)

Rapporteuse : Delphine Hinry

Nature des débats : Co-construction

Échanges : Les agents attendent les retours des commissions sur les propositions faites par le CDG35 (https://www.cdg35.fr/accueil_internet) qui les a reçus en entretiens individuels.

Le changement le plus conséquent serait dans le service administratif.

Le Directeur général des services (DGS) est très occupé par la comptabilité. L'agent d'urbanisme pourrait reprendre une partie de cette comptabilité.

L'agent aux infrastructures-bâtiments pourrait reprendre une partie des demandes de subventions sur la partie technique.

Les agents des services administratifs ont fait peu de propositions de changements lors de leurs entretiens avec le CDG35 mais ils ont travaillé sur une proposition d'organisation des services avec le CDG.

Pour l'agent en poste à la bibliothèque, des actions ont déjà été mises en place.

Il faut prévoir un temps de travail pour le service enfance jeunesse.

Date limite de propositions des commissions : fin mars

Relevé de décision : Un temps de travail dans le service enfance-jeunesse semble nécessaire et sera organisé.

L'ensemble des commissions, après échanges avec les agents, a jusqu'à la fin du mois de mars pour proposer des modifications dans la répartition des tâches dans les services les concernant.

V. Frais de déplacement des élu.es

Rapporteur.e : Maryline Lair

Nature des débats : Co-construction

Échanges : Un tableau avait été réalisé pour avoir une idée des frais de déplacement engagés par les élu.es dans le cadre de leur fonction. Ces déplacements concernent avant tout les instances dans lesquelles nous siégeons régulièrement ou ponctuellement (VHBC, Smictom, Clic des 4 Rivières...).

Le tableau en question n'ayant pas été rempli correctement, il n'est pas possible en l'état de décider de la prise en charge ou non des frais de déplacement qui incombe donc toujours pour l'instant aux élu.es.

Le tableau sera de nouveau envoyé pour être rempli par les élu.es

Relevé de décision : Les déplacements concernés par le tableau seront limités à un rayon de 25 kilomètres autour de Saint-Senoux, sur présentation d'une convocation relative à la délégation de l'élu.e.